Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-212201016-20260629-DEL_2026_63-DE

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT
DE LANNION

Nombre de membres
en exercice : 15

Date de la convocation :
22 juin 2026

Date d'affichage :
22 juin 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

COMMUNE DE LANGOAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin à vingt heures
Le Conseil Municipal de la Commune de LANGOAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELISLE Hervé, Maire.

Présents : M. DELISLE Hervé, Mme SIMON Sophie, M. BOULANGER Jean-François, Mme MONTREER Muriel, M. DEVRIESE Raphaël, Mme GLORION Maryvonne, Mme BELLEC Carine, M. LE GOFF Didier, M. BONNIEC Lucas, Mme LE ROUX Soizic, M. GUINIO Kevin, Mme L'ANTHOEN Virginie, Mme MORVAN Prescilia, M. BOIREAU Thomas, Mme TREMEUR Julie.
Absents : Néant

Mme MORVAN Prescilia est nommée Secrétaire de Séance.

APPROBATION DE SIX AVENANTS AU MARCHE DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les travaux de rénovation énergétique de l'école publique sont actuellement en cours d'exécution.

Au fur et à mesure de l'avancement du chantier, plusieurs travaux modificatifs se sont révélés nécessaires. Ces adaptations résultent soit d'aléas de chantier découverts en cours d'exécution, soit de demandes complémentaires formulées par la maîtrise d'ouvrage, soit encore d'ajustements rendus nécessaires par des erreurs ou omissions de maîtrise d'œuvre.

À ce jour, ces travaux supplémentaires font l'objet de sept fiches modificatives correspondant à sept devis présentés au Conseil municipal.

Les montants des travaux complémentaires sont les suivants :

✓ **Entreprise HERVÉ THERMIQUE : 8 304,06 € HT** pour la réalisation de pieds de radiateur, l'adaptation de la pompe à chaleur, installation d'une hotte de cuisson, la fourniture et la pose d'un bac à douche ainsi que l'adaptation des équipements sanitaires ;
✓ **Entreprise LAPOUS : 2 596,90 € HT** pour la reprise des plafonds des bow-windows et le doublage du mur de refend ;
✓ **Entreprise LE BORGNE : 2 881,24 € HT** pour la reprise du sol des sanitaires consécutive à leur réaménagement ;
✓ **Entreprise GROLEAU : 10 030.34 € HT** pour la reprise de la charpente rendue nécessaire à la suite de la découverte d'un désordre structurel.

Le montant total de ces travaux modificatifs s'élève à **23 812,54 € HT.**

Considérant que ces prestations complémentaires sont nécessaires à la bonne exécution de l'opération de rénovation énergétique de l'école publique et qu'elles ne remettent pas en cause l'économie générale du marché ;

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-212201016-20260629-DEL_2026_63-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

✓ **APPROUVE** les avenants relatifs aux travaux modificatifs présentés ci-dessus pour un montant total de **23 812,54 € HT** ;

✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants ainsi que tout document nécessaire à leur exécution ;

✓ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'opération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
Pour extrait conforme,

Le Maire
H. DELISLE

La secrétaire de séance
P. MORVAN

MAIRIE DE LANGOAT 22450 (Côtes d'Armor)